



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 50638

Texte de la question

M. Marc Joulaud souhaite appeler l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur un handicap aujourd'hui mal connu et reconnu, à savoir l'aphasie. Ce handicap est le plus souvent l'une des séquelles d'un accident vasculaire cérébral et fait basculer les personnes qui en sont victimes dans la détresse la plus totale. Bien souvent, les personnes aphasiques souffrent d'une perte totale ou partielle du langage oral ou écrit et se trouvent donc dans l'incapacité d'effectuer aucune démarche. Ils ont en outre parfois besoin d'une assistance humaine spécialisée, le plus souvent d'un orthophoniste et cela afin de leur servir d'interprète ou de leur apporter l'aide nécessaire pour utiliser leur langage et effectuer l'ensemble des démarches liées à la vie courante. Dans ces conditions, il lui demande s'il pourrait être envisagé que les personnes devenues aphasiques et dont l'handicap consiste à une perte totale ou partielle du langage entraînant les difficultés de communication, pourraient sur leur demande, se faire assister par un orthophoniste indépendant agréé pour les actes administratifs ou judiciaires ainsi que lors de la conclusion des principaux contrats, notamment ceux ayant pour conséquence une influence notable sur leur patrimoine ou leur situation financière.

Données clés

Auteur : [M. Marc Joulaud](#)

Circonscription : Sarthe (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50638

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8818